



Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE



Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Séance du 21 juin 2006
Avis n° 2006- 4

Plan de gestion de la réserve naturelle nationale de la Forêt d'Orient

Article 1 : le CSRPN de Champagne-Ardenne émet un avis favorable au projet de plan de gestion de la réserve naturelle nationale de la Forêt d'Orient daté de juin 2006, sous réserves des observations figurant à l'article 2.

Article 2 - Le CSRPN :

- rappelle que les queues de retenues ont été créées dans un objectif ornithologique,
- retient qu'une attention particulière sera portée à la gestion des populations piscicoles des queues de retenue, notamment en favorisant une gestion au profit des espèces patrimoniales,
- prend note que l'action FA 11 « création d'un sentier d'observation » n'est pas envisagée dans l'immédiat. Si celle-ci est mise en œuvre, le CSRPN demande que ce projet détaillé lui soit soumis,
- souligne l'importance d'une gestion adaptée des populations de sangliers sur les territoires de la réserve, afin de limiter toute sur-population au sein de celle-ci. Le CSRPN demande la poursuite de la concertation au sein du groupe de travail présidé par le sous-préfet de Bar-sur-Aube,
- prend acte des mesures proposées pour éviter l'évolution des peuplements forestiers vers un taillis simple vieilli,
- demande que les interventions sylvicoles menées dans le périmètre de la réserve soient limitées et excluent les secteurs de saulaie marécageuse, tout en favorisant la diversification des espèces et la régénération naturelle et en s'assurant de la conservation des nids d'espèces patrimoniales.

Fait à Châlons-en-Champagne, le
Le président du CSRPN

Daniel YON